

Approches croisées de la précarité en Basse-Normandie

12 juin 2009

« Extrêmes précarités », intervention de Jocelyn OMNES – FNARS Basse-Normandie

Je suis travailleur social, chef de service d'un foyer d'urgence à CAEN, je représente aujourd'hui la FNARS. Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale.

Cette fédération regroupe la majeure partie des structures d'hébergement (CHRS) et services qui accompagnent les personnes en situation d'exclusion.

En 2005, j'étais coordinateur du 115 et de la veille sociale pour le département du Calvados et j'avais participé à l'étude « différentes facettes de la précarité » pour le chapitre « les personnes sans logis ».

En lien avec mes collègues du 115 de la Manche et de l'Orne, nous avons tenté d'évaluer le nombre de personnes sans logement et de définir leur profil.

A l'époque les dispositifs d'accueil et d'hébergement de Basse-Normandie offraient une capacité d'accueil d'environ 430 places permanentes.

Pour l'Orne : une vingtaine de structures réparties sur l'ensemble du département offrant une capacité d'environ 80 places.

Pour la Manche : une dizaine de structures réparties également sur l'ensemble du département offrant une cinquantaine de places.

Pour le Calvados : une quinzaine de structures concentrées essentiellement à Caen, le pays d'Auge et Bayeux offrant une capacité d'environ 300 places.

Il faut ajouter pour le Calvados environ 400 personnes hébergées chaque nuit à l'hôtel par le 115.

Malgré une offre nettement supérieure dans le Calvados par rapport à ses deux départements voisins et en particulier sur l'agglomération caennaise, l'offre n'en demeure pas moins insuffisante étant donné que la grande majorité des personnes sans abri se concentre sur les grandes agglomérations : Caen, Lisieux et également Cherbourg.

Il faut avoir conscience que ces chiffres sont en de çà de la réalité puisque nous avons comptabilisé bien entendu uniquement les personnes qui sollicitent un hébergement et non pas les personnes qui sont à la rue et qui pour différentes raisons ne font pas de demandes.

On peut estimer qu'environ 1000 personnes étaient chaque jour en Basse-Normandie sans logement dont plus de 80% répartie dans le département du Calvados et plus de la moitié sur l'agglomération caennaise.

Qui sont ces personnes ? Des personnes seules à 80%, des hommes à 70%, et une surreprésentation des jeunes 18 - 25 ans : 23%, alors que pour l'ensemble de la population française cette tranche d'âge représente 9%.

La situation Bas-Normande n'a rien d'exceptionnel par rapport à la situation en France. (*Population bas-normande en 2006 : 1 449 000 habitants*)

Il faut savoir que les données statistiques permettant d'analyser les situations de non logement sont relativement limitées en France.

Les chiffres que je vais vous donner maintenant proviennent des rapports annuels de la Fondation Abbé Pierre, du Haut Comité au Logement pour les Personnes Défavorisées et du Rapport PINTE (rapport parlementaire) sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes défavorisées.

Les chiffres mentionnés font état de :

100 000 personnes sans domicile,

de 250 000 personnes hébergées dans le cadre de dispositifs collectifs,

de 100 000 personnes qui résident de façon permanente dans des campings,

de 150 000 personnes contraintes à un hébergement chez des proches,

et enfin de 300 000 personnes qui vivent dans des conditions atypiques (chambre d'hôtel, habitation de fortune ou hébergement provisoire).

Les données présentées montrent un phénomène massif puisqu'il concernerait au total environ 1 million de personnes privées de logement personnel.

Il est important d'avoir conscience que ces personnes ne représentent pas un groupe homogène mais qu'au contraire chaque situation est singulière.

Je me permets de reprendre ce qui a été mentionné lors de la Conférence de consensus de la Fnars en novembre 2007 :

« Le fait de ne pas avoir de chez-soi est parfois le seul point commun entre un salarié pauvre en attente de logement social, un vieil homme à la rue depuis des années, une femme victime de violences, une famille migrante en attente de papiers, un demandeur d'asile débouté, un jeune en rupture familiale, un « ex-placé » dans un foyer de protection de l'enfance, un ancien détenu, etc. »

Je vous propose de revenir à la situation Bas-normande et de vous parler de mon vécu de travailleur social au contact quotidien de personnes en situation d'exclusion.

Concernant la répartition du public sans domicile sur le territoire Bas-normand, il est important d'avoir conscience que ces personnes sont originaires autant des zones rurales que des zones urbaines proportionnellement bien entendu à la densité de population de ces territoires.

Elles ont, comme tout un chacun, une histoire de vie qui leur est propre souvent faite de rupture de liens familiaux et sociaux.

Nous retrouvons ces personnes essentiellement dans les grandes agglomérations tout simplement parce que l'offre de service est plus complète et globale. Ces personnes n'ont pas seulement besoin d'un toit mais d'un accompagnement social voire médical.

L'intitulé de mon intervention est « extrêmes précarités ».

En effet, il est évident que le fait de ne pas avoir de chez soi, (droit fondamental), entraîne la privation de nombreux autres droits :

Droit à la sécurité, à la santé, à l'éducation, au travail, le droit d'être un citoyen à part entière.

Par conséquent, quand nous sommes privés de logement, un certain nombre de difficultés se cumulent, plaçant la personne en situation de grande vulnérabilité et d'extrême précarité.

Je voudrais vous alerter à propos de trois types de public qu'on retrouve de manière massive dans les dispositifs d'urgence et en situation de grande vulnérabilité.

Il s'agit des jeunes, des personnes en souffrance psychique et des réfugiés.

✓ Les jeunes :

Les jeunes, parfois de très jeunes majeurs (18-19 ans), sont en augmentation, nous l'avons vu, ils représentaient un quart des usagers des dispositifs d'urgence alors qu'ils ne sont que 9% de la population française (18-25 ans). Pour la plupart, ils sont en rupture familiale, « mis à la porte », issus de familles fragilisées, carencées, en difficulté économique. D'autres ont connu un long passé de placements ou d'institutions, sans avoir bénéficié à leur majorité d'une

orientation adaptée. La prise en compte de ces jeunes par les dispositifs d'urgence, pose le problème d'individualiser les types de prise en charge. En effet, les structures doivent assurer un accueil inconditionnel, ce qui suppose d'être ouvert à la diversité des publics, mais également de proposer à chacun une perspective d'insertion, ce qui nécessite des modalités d'intervention adaptées donc spécifiques.

Il est très difficile pour ces jeunes qui n'ouvrent pas droit aux minima sociaux, fortement touchés par le chômage ou le travail précaire, et qui n'ont jamais été pour la plus part locataire en titre, d'accéder à un logement autonome.

Par conséquent, ils peuvent demeurer pendant des mois voire des années dans des formes d'hébergement d'une grande précarité (dispositif d'urgence) les rendant vulnérable et compromettant leur avenir.

✓ Les personnes en grande souffrance psychique :

Les professionnels du social sont de plus en plus fréquemment confrontés mais aussi désemparés face à des personnes présentant une grande souffrance psychique, ne relevant plus forcément d'une hospitalisation psychiatrique.

L'exclusion, la précarité participent à la fragilisation de l'équilibre mental et sont susceptibles de révéler des troubles latents qui vont se décompenser.

Concernant les troubles mentaux avérés, nous retrouvons les psychoses, les troubles de la personnalité, et les syndromes dépressifs caractérisés.

Comment la personne peut-elle envisager un projet thérapeutique, quand ses besoins primaires tel que sa sécurité ou son logement ne sont pas pris en considération ?

Ces situations existent, elle ne sont pas majoritaires par contre ce qui est beaucoup plus fréquent c'est la manifestation de symptômes exprimant une grande souffrance psychique :

Comportements d'isolement, échecs répétés

Conduites à risque, conduites addictives

Violences contre soi-même, ou contre autrui

Sentiment d'abandon, de fatigue, d'épuisement, d'insécurité

Dévalorisation, honte, angoisse, détresse psychologique.

Avec ces personnes il est très difficile de construire des parcours vers l'insertion. Il existe un risque important de désocialisation, voire de clochardisation.

Encore une fois, il est important d'avoir conscience que les personnes à la rue ont besoins de bien plus qu'un toit, mais d'une prise en charge globale et en particulier médicale.

Je voudrais rappeler un chiffre : la diminution des lits psychiatriques,

En 1994, il existait en France 80 000 lits psychiatriques, en 2005 : 57 000 lits psychiatriques.

Ils ont diminué en une dizaine d'années d'environ 30 %.

✓ Les réfugiés :

Les situations des étrangers en Basse-Normandie sont diverses, complexes, liées à leur situation administrative, souvent problématique.

- Les demandeurs d'asile pour qui, faute de place en CADA, bénéficient d'un hébergement à l'hôtel. Pour ces personnes, le séjour à l'hôtel peut durer plusieurs mois. Les conditions de vie sont difficiles : promiscuité, impossibilité de préparer des repas chauds, interdiction de travailler.

- Les demandeurs d'asile n'ayant pas de droit à l'hébergement (les primo-arrivants au-delà de quelques nuits, les hommes seuls), ces personnes demeurent, pour certaines, sur le département, sans hébergement, et peuvent se trouver en situation de danger.

- Les personnes déboutées de leur demande d'asile, hébergées à l'hôtel ou en foyer, ne bénéficiant plus d'allocation, ni de droit au travail. L'accès à toute perspective d'insertion est exclu pour elles.
- Les étrangers sans titre de séjour, les clandestins. Ils ont un accès très limité au dispositif d'urgence et par conséquent ne font pas de demande. Il est difficile de les quantifier et de connaître leurs conditions de subsistance.

En terme de flux migratoire, la Basse-Normandie se situe en dessous de la moyenne nationale et la répartition des étrangers est essentiellement concentrée, sur les grandes agglomérations en particulier Caen et Cherbourg.

Nous retrouvons ces personnes hébergées par les dispositifs d'urgence pendant des durées particulièrement longues. Ces personnes sont généralement en attente d'un statut administratif leur permettant l'accès au travail et au logement.

Il demeure, à mon sens, une absence évidente de volonté politique d'apporter à ces personnes les conditions leur permettant de s'intégrer pleinement à la société française.

Résident dans le département du Calvados des dizaines de familles d'origine étrangère qui ont fait le choix de vivre en France et qui sont maintenu, parfois pendant plusieurs années, du fait d'une absence de situation administrative claire, dans une situation d'extrême précarité (hôtel, foyer d'urgence).

Je ne voudrais pas terminer mon propos sans parler des initiatives gouvernementales et locales qui existent et qui apportent des réponses certes insuffisantes en quantité mais toutefois très pertinentes en terme de solutions adaptées.

Concernant l'accès à la santé, nous l'avons vu le lien entre souffrance psychique, maladie mentale et grande exclusion est étroit.

Il existe des dispositifs adaptés, dans le cadre des PRAPS et du plan Santé-mental, mais malheureusement développés de manière insuffisante.

Citons les PASS (les permanences d'accès aux soins). Les PASS constituent un levier majeur favorisant l'accès aux soins des personnes en situation d'exclusion.

En théorie, il existe des PASS dans la plus part des centres hospitaliers de Basse-Normandie, pourtant seule la PASS de la Clinique « Miséricorde » à CAEN rempli réellement sa mission, et il n'existe pas sur notre territoire de PASS spécialisée en psychiatrie.

Les équipes mobiles en psychiatrie.

Sorte de SAMU social psy, fortement développé en France dans le cadre du Plan santé Mental. Il en existe à ma connaissance qu'une seule en Basse-Normandie, situé à Cherbourg. Le besoin existe là encore sur l'ensemble du territoire.

Citons encore les résidences accueils offrant logement et soins, les Lits Halte Soins Santé, les appartements thérapeutiques, les Services d'Aide à la Vie Sociale et enfin les SAMSAH (services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés). Tous ces dispositifs existent, cependant en Basse-Normandie, ils sont trop peu développés voire quasiment inexistant.

Concernant le droit au logement :

Les Maisons Relais, dispositif peu coûteux mais réellement adapté au public isolé et vulnérable.

Développées en particulier dans le cadre de la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005, les Maisons Relais sont un mode d'hébergement entrant dans la catégorie des résidences sociales. De taille réduite (20 personnes), ces structures associent logements privatifs et espaces collectifs. Les résidents peuvent s'y installer durablement, voir à vie. Ils sont soutenus et accompagnés par des professionnels chargés d'animer et de réguler la vie quotidienne de la maison.

Il existe des Maisons Relais à Colombelles, Flers, et prochainement à Falaise, Bayeux, Alençon et Cherbourg. Mais là encore, il demeure des espaces qui ne sont pas équipés.

Un mot sur la Loi DALO,

Que le logement soit devenu une priorité nationale, qu'il s'agisse maintenant d'un droit opposable, c'est un principe qui était réclamé depuis longtemps par le secteur associatif mais aussi par le Haut Comité au Logement pour les Personnes Défavorisées.

Cependant, il est évident qu'il existe un déficit de logement, encore une fois pour notre région le manque de logement est localisé essentiellement dans les grandes agglomérations. Et qu'il y a urgence à construire des logements sociaux mais attention ces logements doivent être accessibles aux personnes percevant les minima sociaux ce qui est de moins en moins le cas.

Enfin, rappeler que les associations d'action sociale sont inquiètes par l'arrivée de la loi : Hôpital, Patient, Santé et Territoire.

Nos dispositifs risquent d'être marchandisés, c-a-d soumis aux appels d'offre et par conséquent non plus gérés par des associations mais par des sociétés privées.

Le risque étant de se limiter dans les lieux d'hébergement à faire uniquement de l'hébergement et non plus du travail social et qu'on assiste à la mise en place de cahiers des charges dépourvus d'équipes éducatives, remplacés par du personnel chargé uniquement de la sécurité des lieux.

Si nous voulons continuer à améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en situation d'exclusion, il est très important de ne pas standardiser les outils, mais au contraire de rechercher à l'échelle de chaque territoire une grande diversité dans les réponses.

Des réponses transversales qui impliquent l'ensemble des acteurs, les élus, les militants des associations caritatives, les professionnels de l'action sociale et les services publics sans oublier d'associer les personnes en situation d'exclusion en leur permettant d'être des citoyens acteurs du devenir de leur environnement.